

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 22 JANVIER 2018 A 18H00

L'an deux mille dix-huit et le 22 janvier à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

PRESENTS : H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS - M. DEMBELE - J-P. MARTY - J-L. CONSUL - B. ENJALBERT - A. CACCOMO - J. TABELLION - R. SERRADO.

EXCUSE : S. FEVRIER (représenté par C. BITTER).

ABSENT : P. TAILHADES.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Christian BITTER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Christian BITTER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018.**
- 2/ **Imputation des dépenses du secteur public local.**
- 3/ **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - exercice 2016.**
- 4/ **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif - exercice 2016.**
- 5/ **Demande de subvention à Hérault Energies pour des travaux d'éclairage public.**
- 6/ **Demande de subvention à Hérault Energies pour des travaux d'économie d'énergie.**
- 7/ **Marché de maîtrise d'œuvre relative aux travaux à réaliser dans le cadre des DUP de Roquefourcade et de la Croisade et des travaux d'interconnexion au réseau de distribution de Quarante.**

8/ Demande de subvention au Département de l'Hérault et à l'Agence de l'Eau pour les travaux d'interconnexion au réseau de distribution de Quarante.

9/ Demande de subvention au Département de l'Hérault et à l'Agence de l'Eau pour des travaux d'amélioration de la station d'épuration et du poste de relevage.

10/ Questions diverses.

1/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir liquider les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux chapitres 21 et 23 du budget primitif 2017 à savoir :

Pour le budget communal : $206\ 115 / 4 = 51\ 529\ €$

Pour le budget du service eau et assainissement : $113\ 347 / 4 = 28\ 337\ €$

Elle demande donc au Conseil de l'autoriser à mandater lesdites dépenses dans la limite des crédits susmentionnés.

Le conseil municipal valide sa demande à l'unanimité.

2/ Imputation des dépenses du secteur public local

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la circulaire préfectorale du 27 décembre 2001, relative à l'imputation des dépenses du secteur public local et en particulier au seuil en dessous duquel les biens meubles ne peuvent être considérés comme valeur immobilisée. Elle propose donc, pour l'année 2018, que les biens meubles dont la valeur est inférieure à 500 € TTC ne fassent pas l'objet d'une délibération spécifique.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

3/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - exercice 2016.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout gestionnaire d'un service public la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service en question. Il s'agit ici du service public d'eau potable. Ce rapport et sa délibération doivent être transmis au Préfet et rendus publics par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Madame le Maire demande au conseil de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, exercice 2016.

Le conseil municipal accepte cette validation à l'unanimité.

4/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif - exercice 2016.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout gestionnaire d'un service public la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service en question. Il s'agit ici du service public d'assainissement collectif. Ce rapport et sa délibération doivent être transmis au Préfet et rendus publics par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Madame le

Maire demande au conseil de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, exercice 2016.

Le conseil municipal accepte cette validation à l'unanimité.

5/ Demande de subvention à Hérault Energies pour des travaux d'éclairage public.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2017, nous avons déposé auprès d'Hérault Energies, une demande de subvention pour des travaux d'extension d'éclairage public dans les secteurs suivants : route de Montplo, chemin du Coulet, impasse de la Liberté, chemin de Ste Foi et carrefour de La Croisade.

Cette demande a été subventionnée à hauteur de 75 %. Les travaux vont donc pouvoir commencer.

Nous avons également envisagé l'extension de l'éclairage public, chemin du Stade. Nous disposons de deux devis réalisés en 2017, l'un pour une extension aérienne, l'autre, souterraine. Madame le Maire propose de les faire actualiser et de déposer auprès d'Hérault Energies une nouvelle demande de subvention pour l'éclairage du chemin du Stade. L'option « extension souterraine » est retenue pour un montant approximatif de travaux de 19 000 € H.T.

Le conseil municipal valide sa proposition à l'unanimité.

6/ Demande de subvention à Hérault Energies pour des travaux d'économie d'énergie.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2017, nous avons réalisé, dans le cadre de travaux d'économie d'énergie, le remplacement d'une partie des menuiseries de la salle polyvalente. Ces travaux ont été subventionnés par Hérault Energies à hauteur de 60 %. Elle propose d'achever l'isolation complète du bâtiment par la réalisation de la deuxième tranche de travaux.

Un nouveau devis a été demandé à l'entreprise SD SYSTEMES. Il s'élève à 15 309 € HT. Madame le Maire propose de solliciter Hérault Energies pour une nouvelle aide financière.

Le conseil municipal valide sa proposition à l'unanimité.

M. DOMENECH rappelle que les travaux de peinture de la salle polyvalente sont en cours. Il propose également de profiter de la présence du peintre pour repeindre le plafond de l'ancienne salle de pétanque. Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

7/ Marché de maîtrise d'œuvre relative aux travaux à réaliser dans le cadre des DUP de Roquefourcade et de la Croisade et des travaux d'interconnexion au réseau de distribution de Quarante.

Vendredi 19 janvier, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et a procédé à l'ouverture des plis relatifs au marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux à réaliser dans le cadre des DUP de Roquefourcade et de la Croisade et des travaux d'interconnexion au réseau de distribution de Quarante pour un montant global H.T. de travaux de 779 795 €. L'offre la plus intéressante émane du Cabinet d'études ENTECH pour un montant de 59 003 €.

Madame le Maire propose de valider le choix du cabinet d'études ENTECH pour la maîtrise d'œuvre des travaux à réaliser dans le cadre des DUP de Roquefourcade et de la Croisade et des travaux d'interconnexion au réseau de distribution de Quarante.

Le conseil municipal valide sa proposition à l'unanimité.

8/ Demande de subvention au Département de l'Hérault et à l'Agence de l'Eau pour les travaux d'interconnexion au réseau de distribution de Quarante.

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il s'avère maintenant urgent, si l'on souhaite respecter l'échéancier établi en présence de l'ARS, que le cabinet d'études désigné par nos soins établisse un projet de convention avec la commune de Quarante et procède aux demandes de subvention auprès des institutions concernées, pour un montant approximatif de travaux de 250 000 € auxquels s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre de 25 962.50 €.

Madame le Maire propose de solliciter le Département de l'Hérault et l'Agence de l'Eau pour une aide financière. Le conseil municipal valide sa proposition à l'unanimité.

9/ Demande de subvention au Département de l'Hérault et à l'Agence de l'Eau pour des travaux d'amélioration de la station d'épuration et du poste de relevage.

M. BITTER a demandé à la société CANATEC d'établir un devis en vue de l'installation d'un dégrilleur et d'un compacteur à la STEP afin de réduire l'impact négatif des lingettes sur le traitement des eaux usées et d'améliorer ainsi le rendement de la station. Ce devis s'élève à 39 028 € HT.

Ces travaux vont de pair avec le remplacement des pompes du poste de relevage pour un montant de travaux supplémentaires de 14 676 € HT.

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter le Département de l'Hérault et l'Agence de l'Eau pour une aide financière. Le conseil municipal valide sa proposition à l'unanimité.

Etant donné les contraintes croissantes, M. MARTY s'interroge sur la qualification des personnes en charge de la station d'épuration et demande s'il ne serait pas plus favorable de donner la gestion de la station à un prestataire de service. M. BITTER répond

10/ Questions diverses.

Demande de subvention DETR pour travaux relatifs aux captages d'eau potable de La Croisade et de Roquefourcade dans le cadre de la procédure des DUP : Madame le Maire expose à l'assemblée que la délibération de même objet prise le 24 octobre dernier ne prenait en compte que les travaux relatifs au périmètre de protection des captages. Or, tous les travaux relatifs aux captages figurant dans la procédure des DUP sont éligibles à la DETR. Elle propose donc d'annuler la délibération du 24 octobre 2017 et de la remplacer par une nouvelle délibération intégrant tous les travaux de mise en conformité du système d'alimentation en eau potable de la commune et du hameau de La Croisade.

Ainsi, selon les estimations du cabinet ENTECH, ces travaux s'élèvent à 222 258 € HT pour le captage de Roquefourcade et 40 547 € HT pour le forage de La Croisade, soit un montant total de 262 805 € HT. Madame le Maire propose donc de solliciter l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018, pour une aide financière. Le conseil municipal valide sa proposition à l'unanimité.

Remise en état de la ligne de sonorisation : Madame le Maire précise que la ligne de sonorisation du clocher est fortement dégradée. Un devis a été demandé à la société SONORAMA pour sa remise en état. Il s'élève à 556 € TTC. Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de le signer. Le conseil valide sa demande à l'unanimité.

SCOT du Biterrois : Madame le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion d'information sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT, le 12 mars prochain à Puisserguier et la convie à y participer.

Alarmes : Les systèmes d'alarme intrusion ont été installés salle polyvalente, ateliers municipaux, club House et Hôtel de Ville. Avant leur mise en service, une formation sera dispensée aux utilisateurs jeudi 25 janvier.

Accessibilité de l'abribus aux handicapés : Madame le Maire informe le conseil qu'Hérault Transport nous demande de nous prononcer par voie de délibération sur le respect des délais d'aménagement de notre arrêt de bus et ce, avant le 28 février 2018.

Installation de caméras de vidéosurveillance : Madame le Maire expose : le 8 janvier dernier, le Major ROMERO et l'Adjudant-chef PITTAVINO sont venus sur place et ont établi un diagnostic de vidéoprotection de la commune. Ce diagnostic va être transmis à plusieurs installateurs pour une demande de devis.

Recrutement d'un agent de police municipale : Madame le Maire souhaite réaliser un appel à candidatures pour le poste d'agent de police municipale. Une annonce va être déposée sur le site « emploi territorial » du Centre de Gestion de l'Hérault.

Divers :

- Madame VINUELAS demande la possibilité pour le club du 3^{ème} âge de mettre des rideaux aux fenêtres de la salle qui leur est mise à disposition dans la salle polyvalente. Le conseil accepte cette demande à condition qu'ils prennent à leur charge l'achat et la pose des rideaux et que ces derniers soient traités anti-feu.

- M. TABELLION soulève les points suivants :

- dossier PALULOS
- local ancien bureau de poste
- cave VIDAL

Mme le Maire répond que ces dossiers doivent être travaillés en commission des travaux.

A 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,